

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 20 avril 2021	
Nom de l'établissement Club Des Amis Halte Scolaire		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	26 avr. 2021	20 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite faite à l'établissement pour un suivi d'inspection.</li> <li>- Le ratio est respecté lors de la visite.</li> <li>- Une amélioration fut notée par rapport aux observations qui sont dorénavant documentées. Des rencontres individuelles ont eu lieu avec l'agente pédagogique ainsi que la mentore, un accompagnement et un support demeure disponibles pour les éducatrices si le besoin se fait sentir.</li> <li>- Lors de ma visite, les enfants jouaient dehors, les groupes de 4 ans avaient une discussion sur les animaux de la ferme.</li> </ul>
---

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

---

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 avril 2021

---

Date

original signé par  
Mélinda Brideau

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 avril 2021

---

Date